

Registre de la Mémoire du monde du Canada 2024-2025 Appel à propositions d'inscription

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) est heureuse de lancer son **appel à propositions d'inscription au Registre de la Mémoire du monde du Canada 2024-2025**.

Le Registre reconnaît l'importance nationale d'éléments, de collections ou de fonds du patrimoine documentaire relatifs à notre pays et à ses peuples, y compris les peuples autochtones. Il a pour mission d'appuyer la conservation du patrimoine documentaire et d'accroître la sensibilisation et l'accès aux ressources documentaires ayant une importance nationale.

Le Programme Mémoire du monde du Canada s'inspire du Programme international de la Mémoire du monde de l'UNESCO, lequel vise à préserver et à rendre accessible le patrimoine documentaire partout dans le monde.

Le Registre canadien et le Registre international sont accessibles en ligne et mis à jour régulièrement. Le public y a accès via les sites web de la [CCUNESCO](#) et de l'[UNESCO](#), respectivement. Les propositions d'inscription au Registre canadien sont évaluées par le [Comité consultatif canadien de la Mémoire du monde](#), un comité d'experts formé par la CCUNESCO.

Bien que les inscriptions au Registre de la Mémoire du monde du Canada soient prestigieuses, elles ne s'accompagnent pas d'un prix en argent ou d'une quelconque contrepartie. Par ailleurs, la CCUNESCO ne devient pas propriétaire des éléments du patrimoine documentaire inscrits au Registre.

Dans le cadre de son appel à propositions d'inscription en 2024-2025, le Comité consultatif canadien de la Mémoire du monde est particulièrement intéressé par les collections d'archives relatives aux thèmes [des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques](#) (STIM), les collections relatives à l'expérience des [Canadiens noirs](#) et les collections relatives aux [langues autochtones](#). Ces thèmes spéciaux n'excluent pas les propositions d'inscription portant sur d'autres sujets.

A. Quels sont les éléments pouvant faire l'objet d'une proposition d'inscription?

Les propositions d'inscription peuvent être un document, une collection ou un fonds qui fournit des preuves des histoires propres au Canada. Le Registre de la Mémoire du monde du Canada définit le mot « Canada » comme une région géographique habitée par des peuples autochtones (Premières Nations, Métis et Inuit) depuis des temps immémoriaux. Au fil des siècles, des gens venant de partout au monde se sont également établis au Canada pour en faire leur pays.

La mémoire peut être documentée de nombreuses façons : sous forme textuelle, non textuelle, audiovisuelle ou numérique. Les éléments soumis peuvent être des journaux intimes, des lettres, des manuscrits, des affiches, des livres publiés, des ceintures wampums, des œuvres d'art, des photographies, des enregistrements audiovisuels (y compris du patrimoine et des récits oraux),



unesco

Comité National
Mémoire du Monde

des films et enregistrements télévisés, et du matériel conçu pour le web, tel que sites, applications, jeux vidéo, ressources de cours en ligne). Le Comité accepte les éléments de patrimoine documentaire faisant partie de collections ouvertes, c'est-à-dire de collections qui sont en voie d'être créées, comme les archives de personnes vivantes ou d'institutions existantes. Toutefois, le Comité évaluera seulement les éléments qui font déjà partie d'une collection au moment de la proposition d'inscription. Ainsi, le Comité demande aux auteurs ou aux auteurs de proposition de collections ouvertes qui ont été retenues pour l'inscription d'informer régulièrement la CCUNESCO des acquisitions majeures à venir liées à ces collections.

B. Qui peut proposer une inscription?

Les particuliers, les institutions privées et publiques, les organismes et les communautés qui sont dépositaires d'éléments de patrimoine documentaire d'importance pour le Canada peuvent proposer une inscription au Registre de la Mémoire du monde du Canada. Les propositions d'inscription conjointes sont également acceptées, par exemple entre une institution qui conserve le matériel et un organisme ou un groupe d'intérêt affilié à la création ou à l'utilisation du matériel. **Veillez noter que chaque entité proposant une inscription est limitée à deux soumissions séparées par appel.**

C. Proposer une inscription des sources autochtones de mémoire et des savoirs

La CCUNESCO respecte les droits de propriété culturelle et intellectuelle des peuples autochtones, tel que définis dans l'Appel à l'action n° 69 de la Commission de vérité et réconciliation, [la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones \(DNUDPA\)](#) et l'Ensemble de principes actualisé pour la protection et la promotion des droits de l'homme par la lutte contre l'impunité (2005), communément appelés « Principes Joinet/Orentlicher ».

La CCUNESCO reconnaît que l'histoire ou le patrimoine autochtone se trouvent souvent, entre autres, dans les traditions orales, les chants, les danses, les récits, les anecdotes, les noms de lieux, les noms héréditaires et les autres formes de savoirs autochtones, selon la description et la recommandation du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). La CCUNESCO respecte également le fait que les peuples autochtones du Canada transfèrent, enseignent, comprennent et partagent leurs histoires et leurs récits de façons uniques. La CCUNESCO respecte le droit des Autochtones de décider s'ils soumettront des parties de leur patrimoine documentaire au Registre de la Mémoire du monde du Canada et le cas échéant, quand et comment ils le feront. La CCUNESCO s'engage aussi à garantir que l'inscription au Registre ne porte pas atteinte au droit de propriété, au contrôle, à l'accès, et à la possession de l'histoire et des récits des peuples autochtones.

Toute personne proposant une inscription pour du matériel documentaire comportant un savoir et/ou une langue et/ou des expressions culturelles traditionnelles autochtones doit s'assurer que des protocoles et des ententes appropriés sont en place avec les Nations, communautés et/ou peuples autochtones en question, incluant une clarté totale et le respect des concepts autochtones de droits d'auteur, de droits de propriété intellectuelle, d'accès et de vie privée.

D. Comment proposer une inscription?

Étape 1 : Remplir une déclaration d'intérêt

Si vous souhaitez proposer l'inscription d'un élément de patrimoine documentaire, veuillez faire parvenir une courte déclaration d'intérêt à la CCUNESCO. Votre déclaration peut prendre la forme d'un document écrit, d'une vidéo ou d'un enregistrement audio. Les déclarations écrites devraient compter entre 500 et 1 500 mots. Les vidéos ou les enregistrements audio devraient durer de cinq à huit minutes.

La déclaration d'intérêt doit brièvement décrire l'élément de patrimoine documentaire, identifier sa ou son dépositaire ou propriétaire et indiquer l'endroit où l'élément se trouve. Elle doit également mentionner l'importance de l'élément pour le Canada, et surtout pourquoi il doit être considéré comme l'exemple ou l'illustration par excellence d'un sujet ou d'un thème, d'un endroit ou d'une époque, ou des personnes ou de la société qu'il représente.

Veuillez-vous référer aux critères dans le formulaire de proposition d'inscription pour préparer votre déclaration d'intérêt. L'élément de patrimoine documentaire doit satisfaire à au moins un des critères clés qui en déterminent l'intérêt national, ainsi qu'aux autres critères. Tout élément de patrimoine documentaire inscrit au Registre doit être authentique, unique, accessible et irremplaçable.

Votre déclaration d'intérêt sera examinée par le Comité consultatif canadien de la Mémoire du monde. Par la suite vous recevrez une lettre fournissant une rétroaction. Vous pourriez alors recevoir une invitation à passer à la deuxième étape du processus de proposition d'inscription.

Étape 2 : Remplir un formulaire de proposition d'inscription

Une fois que les entités proposant une inscription auront été invitées à poursuivre le processus et qu'elles auront reçu la rétroaction sur leur déclaration d'intérêt, elles auront de trois à quatre mois pour remplir et soumettre un formulaire de proposition d'inscription. Le formulaire est accessible sur le [site web de la CCUNESCO](#). La proposition d'inscription doit prendre la forme du formulaire rempli; les documents additionnels sont limités, comme on l'explique dans les critères pour remplir le formulaire.

Lorsque le Comité aura reçu votre formulaire rempli, il procédera à son évaluation exhaustive, puis vous informera de sa décision.



unesco

Comité National
Mémoire du Monde

E. Calendrier

La prochaine date pour présenter une déclaration d'intérêt est le **31 janvier 2025**.

Si vous êtes invité(e) à passer à la deuxième étape du processus, l'échéance pour soumettre le formulaire de proposition d'inscription rempli sera en 30 juin 2025. La plupart des entités proposant une inscription recevront une réponse à l'été 2025. Il est important de souligner que le caractère incomplet ou vague d'une proposition d'inscription pourrait en retarder le traitement.

F. Personne-ressource

Veillez faire parvenir les déclarations d'intérêt et les propositions d'inscription à Daly Koffi, chargé de programme, Communication et Information, Commission canadienne pour l'UNESCO à daly.koffi@ccunesco.ca, ou à l'adresse suivante : C. P. 1047, Ottawa, Ontario, K1P 5V8.